



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106451

VALABLE JUSQU'AU 25/02/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Raison sociale : AVARELEC

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/04/2015
5 000

855 CHEMIN DE LA BABILLE
59630 BOURBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE RC 59 509 666 293

Téléphone : 03 28 22 50 93

Fax :

Portable : 07 80 98 85 84

Siret : 509 666 293 00014

Site Internet : www.avarelec-pf.fr

Code NACE : 4321A

E-mail : avarelec@gmail.com

Numéro caisse de congés payés : 3062909

Responsabilité légale :
AVART JOHAN GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159570109 A 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159570109A001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 08/12/2021 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 12/01/2022 |
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier) | 11/01/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |
| o Ventilation mécanique | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.